

# **SCHEMA D'ORGANISATION DE LA REOUVERTURE DES ECOLES**

---

**Déconfinement – Covid -19**

**Ville de DESCARTES**

**5 Mai 2020**

**Service affaires scolaires**



Ville de  
**DESCARTES**  
une philosophie de vie

## Préambule

Ce schéma d'organisation a été réalisé conformément aux instructions du protocole sanitaire émis par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en partenariat avec les directeurs des établissements scolaires publics de la ville, les parents d'élèves et les délégués départementaux de l'éducation nationale des trois écoles.

## Sommaire

Préambule .....	2
Sommaire .....	3
1. Consignes sanitaires – 5 fondamentaux à retenir .....	4
➤ Le maintien de la distanciation physique de 1 mètre .....	4
➤ L’application des gestes barrière : .....	4
➤ La limitation du brassage des élèves .....	5
➤ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels .....	6
➤ La formation, l’information et la communication auprès des personnels, des parents et des élèves .....	6
2. Accueil des élèves .....	8
2.1. Proposition de reprise en 2 phases .....	8
2.2. Trois temps .... ..	8
2.2.1. Les garderies .....	8
2.2.2. Le temps méridien .....	9
2.2.3. Le temps scolaire .....	10
3. Protocole de nettoyage et de désinfection .....	14
4. Mise en place d’un plan de circulation à l’extérieur des établissements scolaires .....	14
5. Rôle des parents .....	15
6. Plan de communication .....	15

# 1. Consignes sanitaires – 5 fondamentaux à retenir

## ➤ Le maintien de la distanciation physique de 1 mètre

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

Elle se traduit en classe par exemple par le respect d'une distance de 4 m<sup>2</sup>, 15 élèves pour les élèves d'élémentaires et 10 élèves pour les maternelles.

## ➤ L'application des gestes barrière :

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



➤ Se laver les mains très régulièrement

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée (sauf pour les maternelles), y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être proscrits. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptées à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

➤ **La limitation du brassage des élèves**

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Le fonctionnement en classes multi-niveaux ou en classe unique demeure possible, l'organisation mise en place doit permettre, de la même manière, de limiter le brassage avec les autres classes.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

L'arrivée et le départ de l'école seront étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents.

Les intercoeurs et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourront être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

### ➤ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un protocole de nettoyage et de désinfection sera rédigé.

### ➤ **La formation, l'information et la communication auprès des personnels, des parents et des élèves**

La direction des écoles, avec l'appui des services académiques et de la commune, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

#### ○ Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

#### ○ Les parents

Ils sont informés clairement, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions d'ouverture de l'école ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;

- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
  - de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école ;
  - des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
  - des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
  - de l'organisation de la demi-pension et des garderies.
- Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

## 2. Accueil des élèves

### 2.1. Proposition de reprise en 2 phases

Suite à la réunion qui s'est tenue en Mairie, le mardi 5 mai 2020, avec Mr le maire, les directeurs des écoles du territoire, les parents élus aux conseils d'écoles, les services municipaux, les représentants locaux de l'éducation nationale, il a été convenu ce qui suit :

- **Phase 1 : du mardi 12 au mardi 26 mai inclus**
  - **Accueil des Grandes Sections, Cours préparatoires, Cours Moyens 2<sup>ème</sup> année et ULIS**
  - **Accueil des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire**
  - **Accueil de 15 élèves pour les groupes classes d'élémentaire et 10 élèves pour les groupes classe de maternelle**
  
- **Phase 2 : à partir du jeudi 28 mai**

L'organisation de cette seconde phase est amenée à être modifiée en fonction des retours sur l'organisation de la phase 1. Une nouvelle rencontre est à prévoir entre les acteurs locaux afin d'en préciser les éléments. Les pistes évoquées sont les suivantes :

- Accueil des autres niveaux de classe
- Organisation d'un accueil des demis groupes non scolarisés

### 2.2. Trois temps ...

#### 2.2.1. Les garderies

Les horaires habituels des garderies sont maintenus :

- Garderie de l'école de la Côte des Granges : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30
- Garderie de l'école de Balesmes : de 7h30 à 8h20 et de 16h15 à 18h30

Afin de respecter les gestes barrière (limiter le brassage des élèves), les groupes « classes » ainsi que les consignes d'accueil des Accueils Collectifs de Mineurs, 10 enfants maximum peuvent être accueillis par groupe « classe ».

**La municipalité a donc pris la décision d'accueillir en garderie uniquement les enfants dont les deux parents travaillent ainsi que ceux des personnels indispensable à la gestion de crise.**

- Les agents d'accueil (ATSEM) seront chargés du contrôle de la température des enfants dès leur arrivée.

### 2.2.2. Le temps méridien

La restauration scolaire sera organisée dans le respect des consignes sanitaires. Afin de limiter les manipulations pour limiter les contaminations, des repas froids seront servi, à l'assiette, aux enfants inscrits en restauration scolaire.

Il va être demandé aux parents de fournir une gourde ou bouteille d'eau à leurs enfants ainsi que des **serviettes jetables**.

La restauration scolaire sera organisée selon le respect de la limitation du brassage des élèves, en respectant les groupes classes formés en fonction des inscriptions.

Les repas pour cette première phase pourront se tenir dans les salles de restauration selon chaque école comme suit :

- Maternelle de la Côte des Granges : la capacité en temps normal est de 50 enfants, l'aménagement suivant est mis en place : 4 enfants par table installés en quinconce permettant d'accueillir jusqu'à XX élèves
- Élémentaire de la Côte des Granges : la capacité en temps normal est de 90 enfants, l'aménagement suivant est mis en place : 2 enfants par table hexagonale, 4 enfants sur une grande table et 2 enfants sur des tables individuelles permettent d'accueillir jusqu'à XX élèves
- Primaire de Balesmes : la capacité en temps normal est de 24 maternelles et 50 élémentaires dans une même salle. Cette configuration s'avère impossible à tenir. Il sera donc mis en place 2 services : de 11h45 à 12h30 pour les élèves de maternelle et de 12h30 13h10 pour les élèves d'élémentaires.

Le temps de récréation (hors salle de cantine) sera surveillé par le personnel municipal et répartis en groupe « classe » dans la cour ou les espaces dédiés, en correspondance avec ce qui a lieu sur le temps d'école.

### 2.2.3. Le temps scolaire

**Les dispositions présentées sont communes aux trois écoles publiques de Descartes et sont relatives à la phase 1** (à partir du 12 mai 2020 - accueil des GS, CP, CM2, ULIS et enfants des personnels prioritaires).

**Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer pour la mise en œuvre de la phase 2** (à partir du 28 mai 2020 - accueil des PS, MS, CE1, CE2, CM1).

**Chaque école communiquera aux familles les dispositions précises et propres à son fonctionnement.**

#### 2.2.3.1. Organisation des accueils et des sorties

##### ➤ Accueils :

- Afin d'éviter les attroupements au portail, l'accueil des élèves sera échelonné. *Les parents ne pouvant respecter les horaires indiqués devront se signaler. Les fratries se présenteront en même temps.*
- Les parents déposeront leur enfant au portail indiqué en respectant un circuit à sens unique, matérialisé par des barrières.
- Aucun parent ne sera autorisé à entrer dans l'école. Les ATSEM accompagneront les élèves de maternelle pour l'installation en classe.
- Un lavage systématique des mains sera organisé et surveillé.

##### ➤ Sorties :

- La sortie des élèves sera échelonnée.
- Les familles récupéreront leur enfant à l'heure et au portail indiqués.

#### 2.2.3.2. En classe

- Les groupes accueillis n'excéderont pas 10 élèves en maternelle, 15 en élémentaire
- Si ce nombre « seuil » est dépassé, un aménagement du temps scolaire sera mis en œuvre → sous la forme de 2 jours d'enseignement en présentiel / 2 jours d'enseignement à distance (lundi, mardi / jeudi, vendredi).
- Les groupes constitués seront stables.
- Les professeurs assurant l'enseignement en présentiel pourront être libérés 1H à 1H30/ jour pour assurer l'enseignement à distance. Les élèves seront alors surveillés par les AESH.
- Les tables seront espacées pour respecter les règles de distanciation. Un sens de circulation sera établi.
- Les tables, le matériel et les jeux seront individualisés. En maternelle, les jeux collectifs (coins jeux, poupées...) seront neutralisés.

- Les meubles inutiles ou d'usage collectif seront neutralisés. Les bibliothèques et réserves collectives le seront également.
- Dans le dortoir, les lits seront espacés pour respecter les règles de distanciation. Les lits seront individualisés et systématiquement désinfectés.
- Les travaux seront corrigés collectivement. Afin de conserver la distanciation physique et de limiter la manipulation du matériel, les travaux des élèves ne seront plus visés ou annotés par les professeurs.
- Le jour de leur retour, les élèves devront apporter le matériel nécessaire (trousse complète, cahiers...) dans un sac jetable.
- **Plus aucun matériel ne circulera entre l'école et la maison.**
- La communication via le panneau d'affichage et/ ou numérique (mail, blog...) sera privilégiée.

### 2.2.3.3. *Les récréations et les déplacements dans l'école*

- Afin d'éviter le brassage des élèves, les récréations seront décalées et des zones seront matérialisées.
- Dans l'établissement, un sens de circulation sera instauré. Il sera matérialisé par des affichages (flèches, sens interdits...).
- Conformément aux recommandations, les groupes ne se croiseront pas. Ils sortiront donc les uns après les autres. Les professeurs s'assureront que les couloirs soient libres.
- Dans les couloirs, des marquages au sol matérialiseront les distances à respecter. A la sortie de la classe, les élèves se rangeront les uns derrière les autres en utilisant lesdits marquages.
- Pour éviter les attroupements aux porte-manteaux :
  - o *en élémentaire, les élèves utiliseront le dossier de leur chaise pour poser leur veste ;*
  - o *en maternelle, l'usage des porte-manteaux sera maintenu mais les vestes seront espacées le plus possible, en respectant l'ordre du rang.*
- Dans la cour ou sous le préau, les enseignants seront vigilants au maintien des règles de distanciation physique (dans la mesure du possible...). Les jeux impliquant des contacts ou des échanges de matériel (ballons, cartes...) seront proscrits. Des activités pourront être menées pour familiariser les élèves au maintien des distances et au respect des gestes barrière.
- L'usage des sanitaires sera régulé et encadré. Les élèves utiliseront les sanitaires un par un, après avoir demandé l'autorisation à l'adulte de surveillance.
- Les structures de jeux (toboggan, bac à sable....) et le matériel collectif seront neutralisés.
- Pour le retour en classe, les élèves devront se laver les mains un par un (un élève / lavabo). Des marquages au sol permettront aux élèves de se ranger les uns derrière les autres, en respectant les règles de distanciation. Ils permettront également de mieux gérer l'attente.

#### 2.2.3.4. *Hygiène, sécurité et gestes barrière*

- **Chaque matin, les parents devront prendre la température de leur enfant.** Si la température excède 37,8°C ou si des symptômes évocateurs surviennent, les parents s'engagent à ne pas scolariser leur enfant. des sanitaires sera régulé et encadré. Les élèves utiliseront les sanitaires un par un, après avoir demandé l'autorisation à l'adulte de surveillance.
- **Conformément aux instructions de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, les élèves ne respectant pas les règles de sécurité et/ ou les gestes barrière seront susceptibles de ne plus être accueillis.**
- **Les parents seront invités à vêtir leurs enfants simplement pour qu'ils puissent être autonomes**
- Conformément aux recommandations du protocole sanitaire, un lavage des mains sera régulièrement organisé et encadré (à l'arrivée, au retour des récréations, avant et après le repas, à la sortie, en classe si besoin).
- Le port du masque est interdit pour les élèves de maternelle.
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les élèves d'élémentaire. Les parents peuvent autoriser leur enfant à en porter, **à la condition qu'il puisse le manipuler convenablement et en parfaite autonomie.** Les masques seront alors fournis et gérés par les parents.
- En présence des élèves, les personnels porteront des masques.
- L'usage des toilettes sera régulé et encadré
- Dans chaque groupe, un rappel des gestes barrière sera effectué quotidiennement. Des séances d'éducation à la santé et à l'hygiène seront menées.
- Des affichages rappelant les gestes barrière seront placés aux endroits stratégiques (panneaux, classes, sanitaires...). Ces derniers seront communs à tous les services de l'école (garderie, cantine...).
- Les jeux et le matériel utilisés dans la journée seront désinfectés
- Conformément aux préconisations du protocole sanitaire, les locaux seront systématiquement et longuement aérés.

#### 2.2.3.5. *Activités sportives et culturelles*

##### ➤ **ACTIVITES SPORTIVES :**

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.
- Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une désinfection régulière adaptée.

- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

➤ ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- Utilisation de matériel individuel et personnel
- L'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) pourra être privilégiée.
- Les lectures par l'enseignant seront privilégiées pour limiter la manipulation des livres.
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...)
- Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.

### 3. Protocole de nettoyage et de désinfection

Un protocole de nettoyage et de désinfection sera rédigé. Il précisera notamment :

- Bionettoyage approfondi une fois par jour le soir
- Désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés en cours de journée
- Aération des salles le matin avant l'arrivée des enfants

Les agents de service municipaux relevant de l'application de ce protocole seront tous formés au respect de celui-ci.

Les équipements nécessaires à l'application du protocole seront fournis aux agents municipaux. Ils seront chargés d'assurer la gestion des stocks dans l'établissement :

- Masques
- Solution hydroalcoolique
- Savon liquide
- Papier essuie-main jetable
- Lingettes désinfectantes
- Produits de nettoyage et de désinfection
- Gants
- Etc.

Les agents de service municipaux devront veiller au bon approvisionnement en savon et papier mis à disposition des enfants.

### 4. Mise en place d'un plan de circulation à l'extérieur des établissements scolaires

- Un arrêté de circulation sera pris pour régler les flux de personnes aux abords des écoles.
- Installation de barrières avec signalétiques afin qu'aucuns parents et enfants ne se croisent
- Participation de la police municipale et de la gendarmerie

## 5. Rôle des parents

Afin que cette organisation fonctionne dans l'intérêt pédagogique et psychologique des enfants, une participation active des parents s'avère nécessaire :

- En amont :
  - information et préparation des enfants dans le milieu familial pour que les enfants ne soient pas perturbés ou angoissés par cette situation particulière
  - rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur(s) enfant(s), fourniture de mouchoirs et serviettes jetables ...)
  - respecter les consignes aux abords des écoles : pas d'attroupements, interdiction de rentrer dans les bâtiments de l'école, respect des horaires ...
- En aval : un travail d'écoute et de soutien effectif lors des retours à la maison

Les parents sont également chargés de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur(s) enfant(s) avec une prise de température quotidienne avant qu'il(s) ne parte(nt) à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C)

## 6. Plan de communication

- Informations sur l'organisation de la réouverture à destination :
  - Des familles
  - Des enseignants
  - Des agents de la collectivité : agents de service, ATSEM, services techniques ...
  - De la population
- Information sur les plans de circulation à l'intérieur des établissements à destination des enfants (affiches, dessins ...)